

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 JUIN 2010**

034/2010

RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT

M. BOURGEOIS présente le rapport pour le service de l'Eau.

281.673 m³ en 2009 ont été produits à Etréchy, ce qui correspond à 2% de moins par rapport à la production 2008. Par ailleurs 48 755 m³ ont été importés en provenance du syndicat du plateau de Beauce, ce qui correspond à -6,7% par rapport à 2008. La consommation globale a donc baissé sur Etréchy.

Il existe 46 kms de canalisations d'eau potable, 2 430 clients sont usagers du service de l'eau. Les chiffres montrent qu'un habitant d'Etréchy consomme -10% d'eau qu'en 1998, ce qui est significatif en termes d'économie.

En ce qui concerne la qualité de cette eau, il est constaté un taux de 74% de conformités sur la qualité physico-chimique et 100% de conformités sur la qualité bactériologie.

Le rendement du réseau est de 87.8%, celui-ci est variable notamment avec les gens du voyages qui se raccordent sur les bornes à incendie.

Le fermier annonce une clientèle satisfaite de 93% pour l'ensemble des prestations.

Le prix moyen d'un consommateur sur la commune d'Etréchy est de 1,09 € par jour et par foyer.

Concernant le bilan et les perspectives, le fait marquant reste la prolongation de la dérogation pour la distribution de l'eau.

Le contrat qui lie la Commune d'Etréchy avec les Eaux de l'Essonne trouvera son terme en 2015. Un avenant a été signé le 16/02/2005 concernant la nouvelle unité de chloration de Vaucelas, avec un report des travaux de réhabilitation des branchements plomb au plus tard fin 2007.

Le parc des compteurs en comptabilise 2 424 et l'âge moyen est de 8.7 ans.

Pour le bilan hydraulique, les volumes prélevés de 2007 à 2009 passent de 317 875 à 271 673.

La capacité de production est de 1 600 m³ par jour avec une capacité de stockage dans les réservoirs de 1 250 m³ pour une consommation de 786 m³, soit une autonomie de 32 Heures en cas de panne.

M. BERNARD indique que ce rapport n'est pas suffisant pour répondre aux obligations légales de la collectivité qui devrait produire un rapport distinct de celui du délégataire.

M. BOURGEOIS répond que le rapport exposé suffit. Un autre rapport ne dirait rien d'autre que ce qu'indique le délégataire.

Mme DAMON demande si la consommation par habitant et le rendement énergétique sont suivis depuis ces dernières années.

M. BOURGEOIS précise qu'il n'est pas nécessaire de faire un bilan régulier du rendement énergétique puisqu'il est lié à la consommation et que celle-ci est pratiquement restée inchangée.

Mme DAMON ajoute que de nouvelles technologies sont arrivées et qu'il faudrait s'en servir.

M RAGU rappelle que, même si les techniques évoluent, il n'est pas forcément judicieux d'investir dans celles-ci, sauf si la consommation augmentait régulièrement, ce qui n'est pas le cas. Par contre, un

investissement de ce type sur les consommations liées au chauffage et autres dans certains des bâtiments de la Commune porterait effet immédiatement.

M. GAUTRELET demande si les incidents référencés par le délégataire semblent importants, comme les 12 fuites sur les branchements et 3 sur les canalisations. Est-ce conforme aux normes par rapport à une Commune de la taille d'Etréchy ? Le délégataire remplit-il bien sa mission de service public et qu'elles sont les analyses à échéance 2015 quant à reconduire le contrat de ce délégataire ?

M. BOURGEOIS répond que le réseau a un très bon rendement, à hauteur de 87%, mais qu'il peut arriver des incidents. En ce qui concerne la date de l'échéance de 2015, il y aura une remise en concurrence obligatoire.

M. BOURGEOIS présente le rapport sur le service de l'assainissement.

356 937m³ d'eaux usées ont été traitées soit 1.7% de moins qu'en 2008. IL y a 2 315 clients et 32 km de linéaire de canalisations. 100% des contrôles effectués ont conclu à la conformité de la Station d'épuration. La quantité de boue produite par an est de 86 tonnes.

Le contrat est signé pour douze ans, confiant ainsi au délégataire la gestion d'une station biologique qui traite fluor, nitrates et phosphates.

La commune d'Auvers St Georges s'est raccordée au réseau d'Etréchy et participe au reliquat d'emprunt et à la charge des emprunts nouveaux, en fonction de leur population.

M. BOURGEOIS précise que la station d'épuration a été primée par l'Agence du Bassin Seine Normandie. Cependant, le système de séchage solaire génère, de temps à autre, des odeurs désagréables. Une étude a été commandée pour trouver la meilleure solution réglant ce problème.

Mme BERGER-JUBIN s'interroge sur le fait qu'aucune inspection télévisée n'a été effectuée en 2009 contre 505 en 2008..

M. BOURGEOIS répond que s'il n'y a pas eu d'inspection une année, c'est qu'il n'y en a pas eu nécessité. Toutefois, le contrat prévoit que la SEE en fasse le double l'année suivante.

M. GAUTRELET demande des explications sur le fait que le délégataire informe dans son rapport de 5 autorisations signées pour des établissements industriels.

M. BOURGEOIS explique qu'une convention a été signée avec des établissements industriels qui ne doivent rejeter que des effluents de type domestique. La convention passée entre ces industriels et le délégataire fixe précisément les moyens entrepris par chaque industriel pour garantir une qualité de rejet conforme, tout en précisant les moyens de contrôle accordés sur site à la SEE. L'Audit Qualité effectuée par l'Agence de Bassin Seine Normandie et les Services de l'eau chaque année, vérifie avant d'attribuer la prime AQUEX que les industriels présentant un risque ont bien une convention avec la Commune et qu'elle est respectée.

Mme DAMON demande les résultats des analyses de métaux lourds sur la station.

M. BOURGEOIS répond qu'il n'y a aucune raison qu'il y ait des traces de ce type, et que la seule fois qu'il y en a eu, il y avait alors une imprimerie qui a connu quelques dysfonctionnements dans son installation de prétraitement.

M. GLEYZE constate que les opérations de désobstructions sont toujours aussi importantes avenue d'Orléans.

M. BOURGEOIS répond qu'effectivement, le problème est récurrent, sans doute lié au bac dégraisseur d'Intermarché. Les services de la Mairie et la SEE travaillent afin de trouver la meilleure solution. D'ores et déjà, dans le cadre de l'instruction du Permis de construire de l'extension la réserve d'Intermarché, il sera prescrit la remise en bon ordre de cet équipement.

Le Conseil Municipal,

DIT avoir entendu le rapport d'activité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2009.

Etréchy ensemble et solidaires